

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 07-2018

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Monsieur Christian Pilon, Maire.

Sont présents:

M Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
Mme Micheline Cloutier, conseillère	siège #3
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

07-123-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**07-124-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS
TENUES LES 4 ET 26 JUIN 2018 (#06-2018)**

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 4 et 26 juin 2018 (#06-2018) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-125-18 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201800372
À #201800480)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE les comptes payés par les chèques #201800372 à #201800480 pour un montant de **198 430,42\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100166).

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

- Min. des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Corridor piétonniers sur le chemin des Presqu'îles entre la rue Lalande et Martin/Réponse à la résolution #08-137-17.

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h23
1 personne est présente.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE JUIN 2018

07-126-18 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#12-18 À PAI#13-18)

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil ratifie les rapports **Pai#12-18** à **Pai#13-18** couvrant la période du 20 mai au 16 juin 2018. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **52 807,34\$**.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RAPPORTS ADMINISTRATIFS - JUIN 2018

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE JUIN 2018

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 30 juin 2018.

07-127-18 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Jason Carrière	112.50\$
Éric Clément	1 895.78\$
Micheline Cloutier	78.95\$
Pascale Lepage-Schneider	71.12\$
Anick Tourangeau	371.45\$
Pierre Villeneuve	896.66\$

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

07-128-18 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise l'inscription de Mme Michele Cloutier, conseillère à s'inscrire au congrès de la FQM;

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-128-18 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉ (FQM) (suite)

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

07-129-18 EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT les aides financières et les
discussions au budget 2018;

Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil retienne les services de :

Alexis Leroux, domicilié au 358, McPhail à
Thurso.

Joey Beauchamp, domicilié au 181, rue Laval à
Papineauville.

QUE le taux horaire sera de 12,00\$/heure pour une semaine
de travail de 36 heures pour une durée de 8 semaines ;

QUE les employés seront sous la responsabilité de
M. Sylvain Desjardins, Inspecteur en voirie et
M. André N. Hébert, Inspecteur adjoint en
voirie ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction
des besoins de l'équipe de voirie ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est
autorisé à signer tous les documents afin de
donner effet à la présente résolution.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

07-130-18 EMBAUCHE DE TROIS (3) ANIMATRICES - CAMP
DE JOUR DE PLAISANCE ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT les aides financières et les
discussions au budget 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris
en charge avec la participation de son
animateur en loisirs, l'organisation du
camp de jour 2018;

Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Luc Galarneau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-130-18 EMBAUCHE DE TROIS (3) ANIMATRICES - CAMP
DE JOUR DE PLAISANCE ÉTÉ 2018 (suite)

QUE ce conseil, pour et au nom de l'Association des loisirs de Plaisance Inc., retienne les services de :

Samantha Nadon Desjardins domicilié au 70, 3^e Avenue à Plaisance

Coralie Drouin domicilié au 253, rue Vanier à Plaisance

Carole-Anne Sauvé domicilié au 291, rue Desjardins à Plaisance

QUE l'horaire sera établi par l'animateur en loisirs pour un total de 40 heures/semaine chacune;

QUE le taux horaire sera de 12\$/heure pour une durée de 8 semaines;

QU' une somme d'argent nécessaire à la formation des étudiantes soit mise de côté (2 jours à 12\$)

QUE l'Association des loisirs remettra au conseil les sommes obtenues en aide financière;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transactions nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le maire dépose son rapport du maire (résumé du rapport sur la situation financière au 31 décembre 2017) au conseil selon l'article 176.2.2 du Code Municipal. Une copie sera envoyée à chaque résidence.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

07-131-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT #442-18/
BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT
MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Plaisance désire régir les branchements d'aqueduc et d'égout de propriété privée et publique;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-131-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT #442-18/
BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT
MUNICIPAL (suite)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée le 3
avril dernier;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Mme Micheline Cloutier**

QUE ce conseil adopte le règlement #442-18 relatif
aux branchements à l'aqueduc et à l'égout
municipal.

AVIS DE MOTION : 3 avril 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 3 juillet 2018
PUBLICATION : 5 juillet 2018

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

**NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

07-132-18 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 23
MAI 2018

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 23 mai
2018 du comité consultatif
d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit procès-
verbal ;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les recommandations du
comité consultatif d'urbanisme pour les
résolutions #18-05-27 à #18-05-30.

**NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 443-18/ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement 443-18 concernant l'adoption d'un règlement sur la salubrité.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

07-133-18 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-05-41 DISPOSITIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME CONSTRUCTION ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre l'utilisation de conteneurs comme construction accessoire sous certaines conditions et dans certaines zones.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 mai 2018;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro URB 18-05-41.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT URB 18-05-42 CONCERNANT L'UTILISATION ET LE STATIONNEMENT DES ROULOTTES MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

Mme Micheline Cloutier, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 18-05-42 concernant l'utilisation et le stationnement des roulottes sous certaines conditions.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné la conseillère demande dispense de lecture du règlement.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-134-18 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-05-42 DISPOSITIONS CONCERNANT L'UTILISATION ET LE STATIONNEMENT DES ROULOTTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réviser les dispositions applicables à l'utilisation et le stationnement des roulottes;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro URB 18-05-42.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 18-05-43 CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AUX HABITATIONS JUMELÉES OU EN RANGÉES MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Julien Chartrand, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 18-05-43 concernant les constructions accessoires aux habitations jumelées ou en rangées.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement.

07-135-18 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-05-43 DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AUX HABITATIONS JUMELÉES OU EN RANGÉES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire prescrire des normes spécifiques à l'implantation des constructions accessoires aux habitations jumelées ou en rangées;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-135-18 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-05-43 DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AUX HABITATIONS JUMELÉES OU EN RANGÉES (suite)

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro URB 18-05-43.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

07-136-18 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - DEMANDE FERME JL BÉLAND INC - 226, MONTÉE ST-FRANÇOIS - ALINÉATION ET LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposé par la Ferme JL Béland Inc pour une alinéation et un lotissement sur le lot 4 852 750 au cadastre du Québec, soit sur superficie de 21,70 hectares;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation a pour but de d'agrandir vers le nord la propriété du demandeur et permettre sa mise en culture;

CONSIDÉRANT que la topographie de cette parcelle qui en friche et boisé, a une dénivellation vers le sud, ayant pour effet que celle-ci ne peut être remise en culture que de façon favorable par le demandeur;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle autorisation permettrait à l'entreprise de production avicole du demandeur de consolider ses activités;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

07-136-18 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC - DEMANDE FERME JL BÉLAND INC -
226, MONTÉE ST-FRANÇOIS - ALINÉATION ET
LOTISSEMENT (suite)

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAUX ITEMS

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h10

2 personnes sont présentes.

07-137-18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H27

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier